

Point d'étape à mi-parcours du PRDF

Groupe thématique n°2

DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Deux enjeux majeurs ont été ciblés par le groupe partenarial sur le développement de l'apprentissage :

- l'amélioration de la prise en compte de l'insertion professionnelle des jeunes apprentis, avec pour priorité la mise en place d'une enquête régionale sur l'insertion des apprentis.
- l'optimisation de la construction de l'offre de formation grâce à une meilleure lisibilité de la procédure d'instruction de l'appel à projet sur les ouvertures de formation apprentissage.

A mi-parcours du PRDF, la mise en œuvre de ces actions s'inscrit dans un environnement législatif, conjoncturel et partenarial fortement évolutif.

La signature du Contrat d'Objectifs et de Moyens Etat - Région en septembre 2005, pour cinq ans, a permis en particulier d'augmenter de 21% les effectifs d'apprentis en Midi-Pyrénées. Or en 2009, l'incertitude sur sa reconduction en 2010 et sur les modalités nationales d'abondement du FNDMA reste prégnante.

Sur un plan plus général, de nombreuses inconnues jalonnent le paysage de l'apprentissage en région, en marge des importantes évolutions législatives, en 2008 (réforme de la voie professionnelle entraînant l'élévation du niveau de qualification ; mise en application de l'affichage du coût formation pour la collecte de taxe d'apprentissage et non plus selon un forfait minimal), ou à venir en 2009 (la réforme de la formation professionnelle et le développement de l'alternance).

Le point suivant d'étape sur les deux chantiers précités du groupe est présenté au regard de ce contexte de transition.

1 – La prise en compte de l'insertion professionnelle des apprentis : l'enquête insertion

En 2006-2007, prenant appui sur l'enquête Education nationale IPA (Insertion Professionnelle des Apprentis), une première enquête régionale sur l'insertion professionnelle des apprentis a été réalisée en collaboration avec le Rectorat. L'appel à un cabinet spécialisé pour relancer les anciens apprentis permis d'obtenir des résultats intéressants qui ont fait l'objet d'une 1^{ère} plaquette largement diffusée.

L'enquête sur l'insertion des apprentis constitue un véritable outil de pilotage stratégique. Le dispositif IPA ne permettant pas d'analyses suffisamment précises, la Région a souhaité poursuivre par la mise en place d'un dispositif spécifique permettant l'étude dynamique des parcours d'insertion professionnelle des apprentis (suivi longitudinal).

Les 1ers résultats montrent par exemple que 18 mois après leur fin de contrat d'apprentissage (source : enquête Région Midi-Pyrénées publiée en 2008) :

- 86 % des jeunes continuent à se déclarer satisfaits ou très satisfaits de leur formation en apprentissage ;
- leur taux d'accès à l'emploi s'est amélioré dans le temps de 13 points : au 1er février 2007, 58 % des jeunes sortis en 2006 se déclaraient en emploi, ce taux passe à 71 % au 1er février 2008.

Les éléments présentés ci-après dressent l'état d'avancement de ce chantier « nouvelle formule ».

1.1 - Nouvelle procédure de réalisation des enquêtes sur le devenir professionnel des apprentis de Midi-Pyrénées

L'analyse de données fiables, significatives et actualisées, permettant une étude approfondie des trajectoires d'insertion professionnelle des apprentis, est de nature à éclairer les choix nécessaires pour améliorer l'efficacité de la politique régionale en faveur de l'apprentissage.

A compter de 2008, la Région a décidé de réformer la procédure de réalisation des enquêtes sur le devenir des apprentis ; la nouvelle méthode présente l'avantage de dépasser la simple photographie d'une population pour une analyse dynamique des trajectoires d'insertion sur 18 mois.

Désormais, chaque cohorte d'apprentis est interrogée à trois reprises, selon la périodicité suivante :

- en fin de formation, juste avant l'examen alors que l'apprenti est encore en contrat,
- enquête à 7 mois après l'examen sur sa situation au regard de l'emploi,
- enquête à 18 mois pour faire à nouveau le point sur sa situation au regard de l'emploi.

Le questionnaire de fin de formation

« L'enquête à 0 mois », en fin de formation sera réalisée pour la 1^{ère} fois en 2009.

Cette étape s'avère indispensable d'une part pour informer les apprentis sur le fait qu'ils seront interrogés à deux reprises sur les suites de leur parcours, d'autre part pour actualiser leurs coordonnées (adresses, n° de téléphone personnel et de leurs parents...) préalable indispensable pour disposer de données fiables et garantir ainsi des taux de réponses suffisant pour permettre les finesses d'analyse recherchées. L'outil internet a été privilégié.

Ainsi, début mars 2009, la Région a adressé à tous les apprentis de la cohorte 2009 un courrier d'information présentant le dispositif d'enquête et l'importance de leurs réponses, et précisant l'adresse du site internet et les codes d'accès (identifiant et mot de passe) qu'ils devront utiliser pour se connecter au questionnaire en ligne. Un double cacheté de cet envoi a été adressé aux CFA qui, en cas de perte du courrier initial, pourront le remettre en temps utiles aux intéressés .

Les enquêtes à 7 et 18 mois

Elles seront désormais confiées à des cabinets spécialisés dans la conduite d'enquêtes téléphoniques, sélectionnés par le biais d'une procédure de marché public pluriannuel.

Cette formule présente le triple avantage de supprimer tous les supports papier (et donc de réduire les délais de transmission et les risques d'erreurs de saisie), d'alléger la tâche des CFA, et d'améliorer le taux de réponse.

Chaque série de résultat fera l'objet d'une publication.

1.2 - L'enquête insertion des apprentis : un dispositif en plein essor

2009 sera la première année de mise en œuvre du dispositif dans sa totalité. Ainsi, en 2009, trois cohortes d'apprentis seront interrogés, soit près de 20.000 jeunes.

Au-delà de la montée en puissance du dispositif global, plusieurs points restent à développer :

une connaissance territorialisée des données insertion : à ce jour, l'analyse des résultats de l'enquête reste régionale ; plusieurs points techniques sont à lever en vue d'une analyse plus fine territorialement ;

une diffusion plus large des résultats d'insertion des apprentis en Midi-Pyrénées, notamment auprès des professionnels de l'information et l'orientation et des familles, en adaptant les supports de communication.

2. Optimisation de la construction de l'offre de formation

Conformément aux orientations du PRDF, la procédure d'instruction et de suivi de la carte des formations apprentissage a fait l'objet de recentrage et de clarification.

2.1 – Etat d'avancement et résultats : un dispositif plus lisible et concerté

Depuis 2007, a été structurée une instruction différenciée, mais complémentaire, des demandes d'ouvertures, de fermetures ou de réajustements des effectifs :

- dépassements d'effectifs de sections existantes : pour permettre plus de souplesse pour les CFA, ils ne font plus l'objet d'une demande auprès de la Région dans la limite de trois places de plus que l'effectif maximum conventionné.
- renforcement de la qualité des dossiers des CFA : dans le cadre de l'appel à projet apprentissage suite à l'application d'une nouvelle règle de dépôt de deux demandes d'ouverture et une demande d'augmentation de capacité maximum.
- mise en place en 2008, en parallèle, d'une veille sur les sections sans effectifs ou en sous-effectifs, visant à fermer des places non occupées ou à les maintenir s'il s'agit de formations spécifiques dans des secteurs d'activité clefs pour un bassin d'emploi. Ce travail concerté concourt à une meilleure prise en compte, tant pour la Région que pour les CFA, de la diversité des difficultés de recrutement ou de fonctionnement de certaines sections.

L'appel à projet faisant l'objet d'une instruction conjointe avec les projets en voie scolaire, les modalités de concertation partenariales et d'informations sur les besoins économiques (réunions avec les branches professionnelles, avec les autorités académiques, amélioration de l'outil d'analyse du CarifOref...) ont permis de renforcer l'expertise en matière de relation emploi-formation.

Une plus grande interaction avec les porteurs de projets a également été engagée :

- en amont du dépôt de dossier, communication sur les critères d'instruction spécifiques de la carte des formations apprentissage (équilibre public-privé des ouvertures ; priorité pour les formations de niveau V ; répartition territoriale visant à proposer une offre de formation de proximité et adaptée).
- en aval, mise en place de rendez-vous techniques individuels avec les CFA, en septembre-octobre 2008, pour exposer leurs projets et apporter des éléments de précision aux dossiers déposés.

Un point des orientations PRDF n'a pu être mis en œuvre ; le vote sur les ouvertures accordées par la Région n'intervenant qu'en avril, ou mars, la communication auprès des CFA n'a pas encore permis d'être effective en début d'année.

2.2 – La carte des formations apprentissage au cœur d'un contexte fortement évolutif

La voie de l'apprentissage s'est fortement développée en Midi-Pyrénées depuis 2005, notamment grâce aux efforts conjugués des partenaires dans le cadre du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM) signé entre l'Etat et la Région. Or, le paysage et le contexte législatif de l'apprentissage sont actuellement en forte évolution. De nouvelles problématiques seront à prendre en compte dans l'adaptation de la carte des formations :

- le plafonnement du développement quantitatif de l'apprentissage lié, d'une part, à un effet mécanique de pallier après une forte progression sur les dernières années (effectifs en hausse de 21% depuis 2004), et d'autre part, aux difficultés conjoncturelles économiques de plus en plus prégnantes en 2009.
- la hausse des niveaux de qualification (niveau bac et post-bac) et des demandes d'une offre de formation post-bac. La mise en place dès la rentrée 2009 de la réforme de la voie professionnelle consacrant la bac professionnel en trois ans va également dans ce sens. Outre la réflexion qu'engage ces constats, la Région Midi-Pyrénées poursuit une politique volontariste par le pilotage de la carte des formations ciblé sur les niveaux V (à hauteur de 60 % d'ouvertures de formations), afin de maintenir l'apprentissage comme voie d'une insertion professionnelle directe en favorisant l'accès à une première qualification.
- La baisse régulière des effectifs d'apprentis dans le secteur agricole, en particulier dans la filière production. La filière aménagement-travaux paysagers se maintient en revanche. Ces évolutions sont à imputer aux modifications structurelles du secteur agricole (désaffectation de la main d'œuvre familiale, montée des exigences des jeunes pour des salaires et des perspectives de carrières attractives, besoins en formation salariée et apprentissage restant encore à structurer...) ainsi qu'à un déficit d'image général.